



**Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du
Commerce extérieur et à la Grande Région**

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025
2. Rapport d'initiative du Parlement européen sur l'application des dispositions du traité relatives aux principes de subsidiarité et de proportionnalité et au rôle des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE
3. Dossiers identifiés comme prioritaires par la Chambre des Députés
4. Divers

Présents : M. Sven Clement, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Laurent Mosar, M. Meris Sehovic, membres de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Yves Carl, M. Maximilien Gudenburg, Administration parlementaire

Excusés : M. Fred Keup, Mme Alexandra Schoos, Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, Observateur délégué

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025

Les membres de la Sous-commission approuvent le projet de procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025.

2. Rapport d'initiative du Parlement européen sur l'application des dispositions du traité relatives aux principes de subsidiarité et de proportionnalité et au rôle des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes (SCAE), Gusty Graas (DP) remercie les membres du Parlement européen pour leur présence et pour leur disponibilité à présenter le rapport d'initiative du Parlement européen sur l'application des dispositions du traité relatives aux principes de subsidiarité et de proportionnalité et au rôle des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE (ci-après « rapport d'initiative »).

Monsieur le Député européen Marc Angel (LSAP) débute son intervention par une explication du fonctionnement de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (ci-après « commission AFCO »), au sein de laquelle le rapport d'initiative a été déposé. Il constate que la commission AFCO est une des rares commissions du Parlement européen qui n'applique pas de cordon sanitaire vis-à-vis des partis d'extrême droite.

D'emblée, Monsieur Angel souligne que les convictions d'extrême droite de l'auteur se reflètent dans le langage utilisé. À titre d'exemple, il indique que la rapportrice accuse la Cour de justice de l'Union européenne d'un biais en faveur de la Commission européenne. D'un côté, le député du LSAP indique que le rapport d'initiative contient quelques remarques pertinentes, comme les délais de la procédure du « carton jaune ». De l'autre côté, Monsieur Angel déplore qu'un certain nombre d'outils et de solutions existants en matière de subsidiarité n'aient pas été mentionnés. Ainsi, le rapport d'initiative ne parle pas de la « Task Force on Subsidiarity », établie par la Commission européenne en 2017. Selon le député, le rapport omet de mentionner les réunions interparlementaires et la dimension parlementaire de la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Monsieur Angel conclut son intervention par une prévision sur la suite du rapport d'initiative. Il indique que presque 200 amendements ont été déposés, un nombre extraordinaire pour un rapport d'initiative. La commission AFCO a en outre reporté à plusieurs reprises la date d'examen en commission. Le député européen du LSAP s'attend par conséquent à ce que l'AFCO rejette le rapport d'initiative ou ne l'accepte qu'après des modifications profondes.

Madame Elisabeth Funk de l'administration parlementaire regrette que les parlements nationaux n'aient pas été consultés sur le rapport d'initiative et explique que des ambiguïtés subsistent notamment en matière du « Single Subsidiarity Hub » proposé dans le rapport d'initiative. Madame Funk ajoute qu'à l'occasion d'une discussion avec d'autres parlements nationaux, il a été relevé que la fréquence élevée des « Interparliamentary Committee Meetings » nuit parfois à leur qualité.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (DP) complète les

explications de Monsieur Angel en décrivant le changement de contexte au Parlement européen depuis quelques années. Il explique que les partis de droite et d'extrême droite sont mieux organisés et cherchent systématiquement à trouver des ouvertures pour diviser la coalition de Madame Ursula von der Leyen. Monsieur Goerens se montre confiant que les autres partis trouveront des amendements de compromis pour désamorcer le rapport d'initiative. Il estime que celui-ci constitue une opportunité bienvenue de renouveler le débat sur la subsidiarité et sur la procédure du carton jaune, qui n'a jusqu'à présent été déclenchée qu'à trois reprises.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déli grénq) affirme que le rapport d'initiative contient à peine de nouvelles idées. À ses yeux, le rapport met en avant la supposée compétition entre le Parlement européen et les parlements nationaux, qui fait partie du narratif de l'extrême droite afin de freiner le processus législatif européen. Monsieur Sehovic affirme qu'une interprétation alternative existe : celle de la coopération et la collaboration constructive entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Il soulève la question si la SCAE ne devait pas envoyer un signal de support au Parlement européen.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (DP) fait observer que les parlements nationaux jouissent de prérogatives plus étendues qu'on ne pourrait le croire au premier regard. Les parlements nationaux sont impliqués dans la ratification de traités ainsi que dans la ratification des ressources propres pour le budget européen. Ils contrôlent par ailleurs la seconde branche législative, le Conseil de l'Union européenne. Selon l'intervenant, les parlements devraient intervenir plus en amont dans le processus législatif, revendication qu'il a déjà formulée à plusieurs reprises. Il propose que la Chambre des Députés, ainsi que les autres acteurs impliqués dans le processus législatif désignent dès que possible un rapporteur pour chaque sujet de haute importance pour le Luxembourg.

Madame la Députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) partage l'avis de l'orateur précédent et affirme que la Chambre des Députés devrait intervenir plus en amont dans la procédure législative européenne. Elle indique que la plus grande influence peut être exercée avant l'expiration du délai d'amendements, et qu'il serait avantageux d'adopter un processus de travail qui prenne en compte ce dernier.

Monsieur le Député européen Marc Angel (LSAP) donne des explications supplémentaires sur la différence entre des rapports législatifs et non législatifs, indiquant que le rapport d'initiative fait partie des derniers. Monsieur Angel explique qu'il existe un nombre élevé de communications et de publications des différents organes européens. Il estime que celles-ci constituent une opportunité à identifier de manière précoce les dossiers les plus significatifs pour le Luxembourg et d'intervenir avant même l'adoption des propositions de directives. Monsieur Angel souligne qu'à partir de ce moment, la possibilité d'intervention des parlements nationaux est bien plus limitée et qu'il reste difficile de se coordonner avec les autres parlements nationaux dans le délai prévu de huit semaines.

Monsieur Angel exprime par ailleurs son appréciation de l'étroite coopération entre les députés nationaux et européens. Il explique que le Luxembourg figure parmi les États de l'Union européenne avec les liens les plus étroits entre la capitale et Bruxelles. Cette relation spéciale se manifeste, entre autres, par la présence régulière des députés européens

dans la SCAE et dans la Commission des affaires étrangères et européennes (AECGR), pratique non répandue dans la majorité des autres États membres de l'Union européenne. Le député européen du LSAP propose de développer davantage cette coopération en invitant les députés également dans les commissions sectorielles de la Chambre lorsqu'ils traitent d'un dossier européen. Il recommande de plus aux parlements nationaux de se focaliser non seulement sur les activités de la Commission européenne, mais également sur les activités du Conseil de l'Union européenne et du Comité des représentants permanents (COREPER). Monsieur Angel conclut son intervention en soulignant qu'il sera indispensable de porter une attention accrue à ces organes au cas où des gouvernements eurosceptiques se formeraient dans d'autres États membres de l'Union européenne lors des prochaines élections.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) affirme qu'il est indispensable que la Chambre des Députés s'implique plus en amont de la procédure législative. Après la proposition d'une directive, il ne reste aux parlements nationaux que la réaction face aux principes de subsidiarité et sa proportionnalité. Pour mieux identifier les dossiers prioritaires pour le Luxembourg, Monsieur Fayot propose que la Chambre des Députés mette à sa propre disposition les moyens nécessaires pour évaluer de manière systématique les communications et publications parvenant des différents organes européens. Il constate par ailleurs que l'importance attribuée aux parlements nationaux dans le processus législatif européen n'est pas excessive. Le député du LSAP propose ainsi d'adopter une position plus proactive, notamment par le biais d'avis politiques et en se penchant davantage sur les sujets de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC).

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) exprime son accord avec la proposition d'associer plus étroitement des experts au sein de la SCAE et rappelle les échanges fructueux avec la Commission européenne par le passé récent. En ce qui concerne le rapport d'initiative, Monsieur Graas propose que les députés européens continuent à informer les membres de la SCAE de toute évolution du dossier en cours, afin que cette dernière puisse décider de la suite à donner au rapport d'initiative.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) indique qu'il reste souvent difficile de suivre l'actualité des dossiers européens, comme par exemple les propositions Omnibus. Il continue son intervention en soulignant que les organisations représentatives et les organisations non gouvernementales maîtrisent parfaitement les dossiers et regrette que la Chambre des Députés ne dispose souvent pas d'une expertise comparable.

Monsieur le Député européen Marc Angel (LSAP) constate qu'une implication plus systématique et régulière des fonctionnaires de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne (ci-après « RP ») dans les commissions pourrait servir comme un premier remède à cet égard. Il propose la création d'un réseau entre les commissions et les fonctionnaires des ministères et de la RP, afin de faciliter les flux d'information sur les dossiers européens.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) constate que le Premier ministre assiste, plus régulièrement que tel n'était le cas par le passé, aux réunions de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région pour informer

les députés sur les discussions au Conseil européen. Monsieur Sehic propose d'étendre cette démarche sur les autres commissions. Etant donné que chaque formation du Conseil de l'Union européenne se réunit environ quatre à six fois par an, il serait utile que les ministres informent systématiquement les commissions compétentes des résultats de chaque Conseil.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (DP) revient sur les explications de Monsieur le Député européen Marc Angel esquissant la possibilité d'une croissance du bloc eurosceptique au sein des gouvernements des États membres de l'Union européenne. Le député européen du DP se demande cependant si les parlements ont exploité toutes les possibilités à leur disposition pour exercer une plus grande influence. Il propose d'utiliser le cadre de la COSAC pour coopérer et lancer des initiatives communes avec des pays partageant les mêmes idées. Il estime en outre que le pays qui assume la Présidence du Conseil de l'Union européenne devrait donner à son parlement la possibilité de nommer un rapporteur sur un sujet d'intérêt commun, sur lequel le Parlement européen devrait ensuite également nommer un rapporteur. Monsieur Goerens explique encore qu'au niveau européen, il s'engage pour la création d'un conseil de coalition afin d'augmenter la coopération et la communication entre les groupes politiques.

Au niveau national, le député européen du DP propose de concentrer les énergies sur les dossiers les plus importants. Chaque année, ce sont peut-être deux ou trois dossiers qui sont absolument prioritaires pour le Luxembourg. Monsieur Goerens indique qu'il faudrait garantir que tous les acteurs législatifs disposent du meilleur niveau de connaissance possible. Il considère que la rédaction d'une note explicative par les ministères compétents constituerait une valeur ajoutée considérable pour ces dossiers. Une telle note devrait contenir une explication des enjeux respectifs pour l'Union européenne et le Luxembourg et devrait être mise à disposition de tous les acteurs impliqués. Monsieur Goerens propose alors de regrouper les propositions faites aujourd'hui dans un rapport et de réfléchir à la possibilité de les institutionnaliser.

Monsieur Yves Carl de l'administration parlementaire explique que l'Administration parlementaire a organisé une réunion avec les chambres professionnelles le 4 juin 2025. À cette occasion, l'appel a été réitéré aux chambres professionnelles de faire parvenir à la Chambre des Députés leurs avis, notes et déclarations afin que ceux-ci soient joints aux dossiers traités dans les commissions.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) revient sur la difficulté d'obtenir des informations sur les dossiers européens. Il estime que les fonctionnaires de la RP sont souvent le meilleur point de contact pour gagner un aperçu plus approfondi de l'état actuel des dossiers. Compte tenu du fait que la RP dépend du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur, Monsieur Mosar propose de demander au gouvernement de renforcer la coopération entre la RP et la Chambre des Députés.

3. Dossiers identifiés comme prioritaires par la Chambre des Députés

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) présente les six sujets européens retenus comme prioritaires par la Conférence des Présidents :

- Bouclier européen de la démocratie
- Stratégie européenne en matière de migration et d'asile
- Une UE prête pour l'élargissement : réexamen des politiques et réformes
- Plan d'action continental sur l'IA
- Nouvelles stratégies en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ et de lutte contre le racisme
- Nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux

Monsieur Graas souligne que l'examen de tous ces sujets surchargerait la Sous-commission. Il propose d'en choisir deux ou trois pour les mois à venir. Monsieur Graas rappelle que Mme Elisabeth Margue, Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité, a déjà été invitée à participer à une réunion de la SCAE en septembre pour discuter le plan d'action continental sur l'IA. Par ailleurs, le président de la SCAE considère l'élargissement de l'Union européenne comme un enjeu récurrent et propose de le retenir.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) regrette l'absence d'un sujet lié à l'économie et aux finances parmi les dossiers prioritaires. Il propose que la SCAE s'occupe en plus de l'Union des marchés de capitaux. Parmi les autres sujets sur la liste, il propose d'aborder la stratégie européenne en matière de migration et d'asile, notamment en vue des difficultés qui pèsent actuellement sur l'espace Schengen.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (DP) affirme l'importance des volets économiques et financiers pour le Luxembourg. Il indique que les rapports Draghi et Letta sont des documents d'une grande importance sur le plan européen, ainsi que les propositions Omnibus.

Monsieur le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes, Gusty Graas (DP) soutient les propositions faites par les orateurs précédents et revient sur la possibilité de la SCAE de se saisir de dossiers qu'elle juge importants. En guise de conclusion, il retient trois sujets à aborder par la SCAE dans les mois à venir : La stratégie européenne en matière de migration et d'asile, le plan d'action continental sur l'IA, et l'union des marchés de capitaux.

4.

Divers

Aucune remarque n'a été soulevée pour ce point en particulier.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

